

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 04 décembre 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/11/2018
Présents : 16	<i>L'an deux mille dix-huit et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, René CAUQUIL
Votants : 18	
Pour : 18	Représentés : Jean-Luc FALIP par Bernard BOSCH, Marie-Pierre PONS par Marie PASSIEUX
Contre : 0	Présents non votants :
Abstentions : 0	Excusés : Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet : Convention Agence Régionale de la Santé / Pays pour la campagne de détection du radon dans les logements

Le radon est un gaz radioactif émis principalement par des terrains granitiques et peut s'accumuler dans des espaces clos. Ce gaz néfaste pour la santé peut être responsable du cancer du poumon. Toute personne exposée est en capacité d'agir sur son exposition par des actions sur son logement, actions liées à l'usage du logement ou à des travaux selon le cas.

Presque tous les départements de la région Occitanie sont concernés par la présence du radon : 5 % de la population du département de l'Hérault peut être concernée par cette exposition.

Le plan cancer, le plan national pour la qualité de l'air intérieur, le plan national d'action radon 2016-2019 et le plan national santé environnement convergent vers une volonté de sensibiliser la population au radon et de tendre vers une gestion intégrée de ce risque.

Les acquéreurs de biens immobiliers ou locataires situés dans des zones à haut potentiel « radon » doivent être informés de la présence de gaz.

Les Espaces Info Energie ont été repérés comme lieux d'information et de diagnostic pour les logements potentiellement à risque.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) propose au Pays Haut Languedoc et Vignobles de participer à la campagne de détection du radon. Certaines communes du Pays étant identifiées comme ayant un haut potentiel radon. La campagne de sensibilisation sera adossée à l'EIE ainsi qu'à la mission habitat de par sa connaissance du parc de logements potentiellement à risque.

La proposition de convention prévoit de :

- repérer les logements individuels potentiellement concernés par la présence de radon (financement forfaitaire de 2 000 €) et distribution de 80 kits avec dosimètre,
- réaliser 8 diagnostics simples pour conseiller les particuliers sur les moyens de diminuer la concentration en radon dans leur logement (financement de 300 € par diagnostic)
- suivre une formation spécifique sur le thème « qualité de l'air intérieur et radon », qui sera proposée par l'Agence Régionale de la Santé. Cette formation inclura un module pratique avec visite d'une « maison test » (1 journée),

- réaliser une visite au domicile sur les logements qui ont fait l'objet d'une mesure de radon et présentant une concentration supérieure à la valeur de référence, validés par la Direction départementale de l'Agence Régionale de la Santé; l'objectif de cette visite est de réaliser un « diagnostic simple »,
- conseiller le foyer sur les aides possibles au financement de travaux, dans le cadre de synergies qui peuvent être trouvées entre les actions de rénovation et les travaux qui améliorent la qualité de l'air intérieur (ex : amélioration de la ventilation...).

Cette mission pourrait se dérouler selon le calendrier suivant :

- d'octobre 2018 à février 2019 : distribution des kits de mesure du radon et tenue du fichier de diffusion
- fin 2018 ou début 2019 : formation des techniciens de la structure qui feront les visites à domicile
- printemps – été : réalisation des visites à domicile chez les particuliers identifiés par l'Agence régionale de la Santé.

Cette action repose sur un ciblage de logements potentiellement à risque, il ne sera pas fait de campagne d'information et représente beaucoup d'intérêt de par sa transversalité avec différentes missions portées par le Pays, notamment avec les missions :

- développement Durable et Transition Energétique au travers de l'Espace Info Energie,
- santé avec la construction de la seconde génération de Contrat Local de Santé,
- l'habitat.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention avec l'Agence Régionale de la Santé et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur cette convention avec l'Agence Régionale de la Santé et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb, le 04 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

